

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 302-2015  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2015.RRGR.1150

Déposée le: 25.11.2015

Motion de groupe: Oui  
Motion de commission: Non  
Déposée par: PLR (Flück, Brienzi) (porte-parole)  
PLR (Haas, Bern)  
Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 257/2016 du 2 mars 2016  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
Classification: –  
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



### Vente des parts du canton dans le capital de BKW

---

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre un projet de loi au Grand Conseil qui jette les bases de la vente des actions du canton dans le capital de BKW.

Développement :

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, qui consiste à proposer une palette complète dans le domaine de l'approvisionnement en énergie, BKW acquiert de plus en plus d'entreprises actives notamment dans le domaine des installations techniques du bâtiment, du bâtiment ou de l'ingénierie.

Le capital de BKW appartenant en majorité au canton, ces nouvelles activités de BKW suscitent la critique et la défiance des entreprises privées présentes dans ces secteurs.

Le meilleur moyen d'éviter ces critiques, c'est que le canton se retire du capital de BKW.

Il faut donc créer une base légale permettant au canton de réduire au bon moment sa participation dans BKW et de vendre ses actions à un ou plusieurs acquéreurs.

Le Conseil-exécutif avait déjà préparé un projet de ce type il y a une dizaine d'années, mais les réactions négatives exprimées pendant la procédure de consultation l'avaient poussé à abandonner le projet. La situation se présente différemment aujourd'hui.

## Réponse du Conseil-exécutif

La Confédération, le canton et les communes ont toujours détenu des participations dans de multiples entreprises. Depuis la libéralisation progressive des industries de réseau à partir de la fin des années 1990, de nombreuses entreprises actives dans le domaine des télécommunications, de l'énergie et des transports entrent en concurrence de manière accrue, parfois même à l'international. Les évolutions des marchés et les modifications techniques ont en outre contraint ces entreprises, pour rester concurrentielles, à adapter leur portefeuille de prestations ainsi que leurs stratégies commerciales. Dans ce contexte, les entreprises contrôlées par l'Etat se trouvent naturellement de plus en plus en compétition avec des acteurs privés.

La concurrence entre les entreprises publiques et privées ne peut pas être considérée d'emblée comme problématique. L'engagement accru des entreprises contrôlées par l'Etat stimule la concurrence sur le marché, et est en ce sens profitable à l'économie. Un tel engagement des entreprises contrôlées en partie par l'Etat est également admis sur le plan légal, à condition évidemment que les entreprises étatiques soient soumises aux mêmes règles que les acteurs privés, et ne bénéficient pas d'avantages particuliers. Lorsqu'elles sont systématiques et faussent la concurrence, les subventions croisées entre les domaines monopolistiques et concurrentiels sont interdites par le droit fédéral.

Comme toute la branche de l'électricité, BKW se situe dans un environnement en profonde mutation. L'entreprise en a très rapidement pris conscience, et le Conseil-exécutif considère qu'elle a bien réagi à ce défi. L'entreprise a élaboré une nouvelle stratégie, et l'applique rigoureusement.

Le Conseil-exécutif a adopté cet automne la version remaniée de sa stratégie de propriétaire pour BKW. Celle-ci prévoit notamment une loi sur la participation à BKW, qui doit régler en particulier les aspects suivants : l'objectif que poursuit le canton par sa participation, la compétence pour modifier l'importance de celle-ci, dans un cadre encore à définir (participation minimale et maximale), ainsi que la délégation de membres au sein du conseil d'administration. Le Conseil-exécutif devrait mettre en consultation le projet de loi au cours du second semestre 2016.

## Destinataires

- Grand Conseil